



## L'arnaque chez les personnes âgées

### Se prémunir contre le vol à la fausse qualité

Ce terme est utilisé pour décrire les vols réalisés de manière générale au domicile des particuliers, par des malfaiteurs se faisant passer pour des professionnels, ou des représentants d'administration (y compris pour des policiers).

Quel comportement adopter ?

- 🔒 Utiliser le viseur optique ou l'entrebâilleur avant d'ouvrir votre porte,
- 🔒 Si vous faites entrer l'employé, essayez de solliciter la présence d'un voisin et suivez la personne dans tous ses déplacements,
- 🔒 Soyez vigilant lorsque des employés (du gaz, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet, des policiers...) se présentent chez vous. N'hésitez pas à leur demander une carte professionnelle ou un ordre de mission, si vous avez un doute ne laissez pas la personne entrer,
- 🔒 Vous avez la possibilité de fixer un nouveau rendez-vous afin de pouvoir vérifier son identité,
- 🔒 Lors d'un contre appel pour vérifier l'identité de l'employé, utilisez les numéros de téléphones en votre possession (figurant sur une facture par exemple).

Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Source : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## Infos santé

### Aide à la Complémentaire Santé (ACS)

L'ACS n'est pas très connue, elle **participe au paiement d'une complémentaire santé**, pour les personnes dont les ressources sont faibles mais légèrement supérieures au plafond fixé pour l'attribution de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire. Par exemple, pour une personne seule, il ne faut pas dépasser 11670€/an.

Cette aide financière se présente sous la forme d'une **attestation chèque** à remettre à votre complémentaire santé (à renouveler tous les ans).

En cas de refus de l'ACS et toujours sous condition de ressources (moins de 12960€/an pour une personne seule), vous pouvez obtenir une aide extra légale vous aidant à financer votre mutuelle. Vous recevez ce formulaire avec votre refus ACS.

Âge du bénéficiaire (au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours)	Montant de l'aide
moins de 16 ans	100 €
de 16 à 49 ans	200 €
de 50 à 59 ans	350 €
60 ans et plus	550 €

### Bon à savoir :

En tant que bénéficiaire de l'ACS, vous avez droit à des réductions de prix sur vos factures d'électricité ou de gaz sans démarche supplémentaire : vos coordonnées sont envoyées directement par votre caisse d'Assurance Maladie aux fournisseurs d'énergie qui vous proposeront alors ces tarifs réduits.

Source : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## Améliorer son logement

Depuis 2011, l'AGIRC-ARCCO propose le **Diagnostic « Bien chez moi »**.

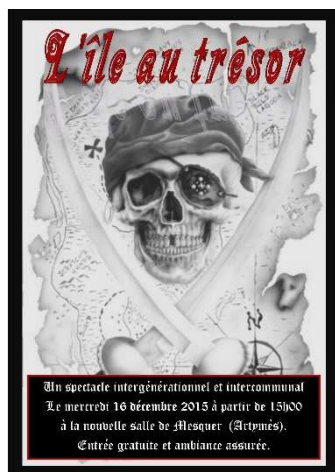
Il s'agit d'un entretien réalisé au domicile de la personne avec un ergothérapeute qui analyse et évalue les possibles aménagements du domicile pour continuer à vivre en toute sécurité. Avec l'accord du bénéficiaire, une synthèse du bilan est adressée à la caisse de retraite, qui peut accompagner la réalisation d'aménagement.

Le diagnostic est destiné aux personnes âgées de plus de 75 ans, une participation de 15€ est demandée au bénéficiaire.

Pour en savoir plus, un numéro de téléphone, le **0 810 360 560** (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Source : [www.agevillage.com](http://www.agevillage.com)

## Semaine bleue



Comme chaque année, vous pouvez retrouver un spectacle intergénérationnel :

- 16 décembre 2015 à Mesquer (salle Artymès) ;
- 30 janvier 2016 à Mesquer (salle Artymès).

Les représentations auront lieu à 15h et seront suivies d'un goûter.

L'entrée est gratuite.

Nous retrouverons les adhérents des clubs des aînés et des jeunes sur les planches.

**Venez nombreux !!!!!**

## Nouvelle séance ciné m'accueille

Le CCAS de Guérande et ses partenaires vous proposent à nouveau une séance de cinéma, au tarif unique de **5 €**

Le **vendredi 18 décembre 2015 à 14h**, au **Ciné Presqu'île (Guérande)**.

Projection du film **Belle et Sébastien, l'aventure continue**.

La séance s'achèvera par un goûter et un temps d'échange dans le hall du cinéma.

Pour tout renseignement, contacter le CCAS de Guérande au **02.40.24.99.57**.



### Nouveauté

Pour la première fois, le traditionnel goûter de fin de séance se transforme en **goûter participatif sur le thème de Noël**. Le principe est simple, chaque spectateur peut venir avec une boisson ou un gâteau à partager ! Un temps d'échanges sur le film est également prévu.

Source : CCAS de Guérande

## Cycle de formation « Maladie de Parkinson et troubles apparentés »

Al'Fa Répît organise un cycle de formation à destination des personnes qui souffrent de la maladie de Parkinson et de leurs proches.

Cette formation se déroule au CLIC de Guérande et commence le vendredi 4 décembre 2015. Elle sera composée de 5 rencontres les vendredis de 14h30 à 16h30 :

- ✚ 4 décembre,
- ✚ 11 décembre,
- ✚ 18 décembre,
- ✚ 8 janvier,
- ✚ 15 janvier.

**26 bis Faubourg St Michel  
44350 Guérande**

Un tarif est fixé à 20€ pour l'ensemble du cycle (et comprend une adhésion pour un an à l'association Al'Fa Répît).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Al'Fa Répît au 02.40.66.94.58

Source : Al'Fa répît